



Commune de Genolier Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 juin 2024

1. ACCEPTATION du préavis 50/2024

concernant le rapport de gestion de la Municipalité, année 2023

2. ACCEPTATION du préavis 51/2024

concernant le rapport sur la vérification des comptes annuels 2023

3. ACCEPTATION du préavis 52/2024, amendé

concernant une demande de crédit de CHF 141'611.- TTC, pour financer l'étude d'extension de forages à nos captages du Bas des Côtes.

4. ACCEPTATION du préavis 53/2024

concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

5. ACCEPTATION DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ au postulat de M. Schläpfer

6. PRISE EN CONSIDÉRATION du postulat de Mme Bathelemy et consorts

7. ELECTION à la Présidence du Conseil communal

Est élue Présidente du Conseil communal : Madame Carine MAEDER

8. ELECTION à la Vice-Présidence du Conseil communal

Est élue Vice-Présidente du Conseil communal : Madame Chloé BARTHELEMY

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Commune de Genolier Conseil communal

9. ELECTION de 2 scrutateurs

Sont élus tacitement :

- Monsieur Daniel TISSOT
- Monsieur Samuel SCHMID

10. ELECTION de 2 scrutateurs suppléants

Sont élus tacitement :

- Madame Maria MEYLAN
- Monsieur Glenn GEISSMANN

11. ELECTION de 5 membres à la Commission des finances

Sont élus tacitement :

- Madame Karine KALCIC
- Monsieur Frédéric VON DER WEID
- Monsieur Eric BOCQUET
- Monsieur Matthieu BALMER
- Monsieur Gregory FAVRE

12. ELECTION de 5 membres à la Commission de gestion

Sont élus tacitement :

- Madame Charline DAUJAT
- Madame Marie PATRIK
- Monsieur Raphaël MACHERET
- Monsieur David VEZ
- Monsieur Sébastien BEUCHAT



Commune de Genolier Conseil communal

13. ELECTION de 5 membres de la Commission ad hoc PECC (Plan Energie et Climat Communal)

Est élue :

- Madame Chloé BARTHELEMY

Sont élus tacitement :

- Monsieur Sébastien BEUCHAT
- Monsieur Martin SCHLÄPFER
- Monsieur David VEZ
- Monsieur Mathieu BONDALLAZ

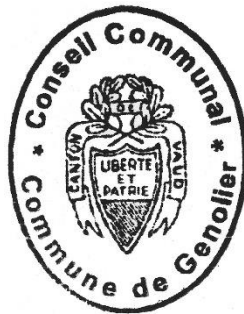
Genolier, le 13 juin 2024

Conformément aux articles 162 et ss LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch